OCM Banane

La réforme du régime

banane entrera bien

de soutien aux

producteurs

européens de

en vigueur le

1er janvier 2007.

L'ensemble du

dispositif, qui

remplacera le

système d'aide

compensatoire à la

connu dans le détail,

semble sauvegardé.

Quelque 280 millions

perte de recettes.

n'est pas encore

mais l'essentiel

d'euros seront

européens dans le

européens POSEI,

pour assurer la

continuité et le

productions

qui comprennent des

mesures spécifiques

développement des

agricoles locales

dans les régions

leur handicap

spécifique.

ultrapériphériques,

en tenant compte de

versés aux

cadre des

producteurs

programmes

Réforme du soutien aux producteurs communautaires : un accueil très favorable

lessentiel est donc sauvegardé. A partir du 1er janvier 2007, en remplacement du système d'aide compensa-

toire à la perte de recettes, les producteurs européens de banane recevront une aide financière annuelle d'environ 280 millions d'euros.

C'est une vingtaine de millions d'euros moins que la demande des professionnels (mémorandum Madère), mais près de 40 millions de mieux les premières propositions officieuses qui avaient circulé ces derniers mois (FruiTrop n°137, page 4).

La satisfaction des producteurs est grande. Elle serait complète si la Commission européenne s'engageait sur une clause de réajustement à la hausse de cette aide en cas de dégradation substantielle des conditions de marché. La question reste encore en négociation.

La Commissaire européenne, Mariann Fischer Boel. seulement annoncé que la Commission évaluera le fonctionnement du régime avant la fin de 2009, ainsi qu'à une date antérieure en cas changement significatif dans les conditions économiques influant sur les

moyens de subsistance des populations des régions ultrapériphériques.

Une enveloppe satisfaisante... au moins pour l'instant

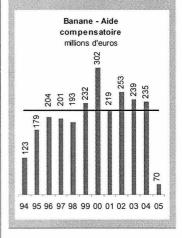
Le niveau d'aide de 280 millions d'euros pourrait sembler élevé au regard de la moyenne des aides versées au titre de l'aide compensatoire à la perte de recettes. En effet, depuis 1994, les producteurs ont reçu en moyenne 204.2 millions d'euros par an. Pourtant, rester à ce niveau d'analyse ne permet pas d'embrasser l'ensemble de la problématique.

Premièrement, les écarts sont extrêmes d'une année sur l'autre : 70 millions d'euros en 2005 contre 302 millions en 2000.

Deuxièmement, le niveau moyen de l'aide ne renseigne en rien sur le revenu effectif des producteurs. FruiTrop a beaucoup écrit sur le sujet depuis 1993. Le système de compensatoire n'a l'aide jamais garanti un revenu minimum au producteur. La fameuse recette forfaitaire de référence (RFR), base sur laquelle est calculée chaque année l'aide pour chacune des régions de production, n'a que très rarement été atteinte, notamment par les producteurs français ou portugais. Et comble du système, la RFR a été dépassée très largement et presque chaque année par les producteurs canariens.

Aide compensatoire 1994-2005

En moyenne, les producteurs européens de banane ont touché 204.2 millions d'aide par an pour un volume moyen commercialisé de 736 245 tonnes. En 2005, la banane communautaire a représenté 15 % de la consommation de l'UE à 25.



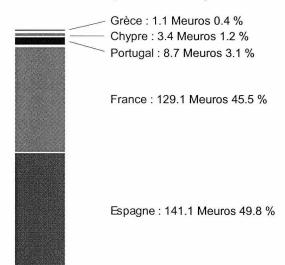
Troisièmement, les règles de fonctionnement du marché européen ont été maintes fois bouleversées, conduisant à toujours plus de déréglementation. La dernière réforme (passage à un régime uniquement tarifaire au 1er janvier 2006) commence d'ailleurs à provoquer des effets dépressifs sur la valorisation de la banane dans l'UE et donc sur le retour aux producteurs. Le niveau de droit de douane actuel semble remplir son rôle officiel d'un maintien de l'accès

Banane - Aide compensatoire 1994 à 2005 Revenu (aide compensatoire + complément) En % supérieur à la recette forfaitaire de référence Canaries 10 fois en 12 ans 83 Martinique 3 fois en 12 ans 25 2 fois en 12 ans Guadeloupe 17 Madère **Jamais** 0

Source : Cirad

n°138 Octobre 2006

Banane - Aide aux producteurs européens POSEI et paiement unique



Note:

POSEI: 278.8 millions d'euros pour Canaries, Martinique, Guadeloupe et Madère Régime de paiement unique: 4.6 millions d'euros pour Grèce, Portugal continental et Chypre

au marché européen pour les pays tiers. Par contre, on peut douter qu'il permette de stabiliser les marchés et de sauvegarder les grands équilibres économiques bananiers. Certes, les fournisseurs latino-américains ne semblent pas contraints en termes de volume mis en marché (cf. encadré monitoring bananier), mais les prix import évoluent très défavorablement en ce début d'automne. Certains pensent même que cette situation très récente n'est qu'une répétition de ce qui se passera en 2007. Dans ce contexte, on comprend mieux la décision de la Commission de donner en grande partie satisfaction aux producteurs européens.

Le mémorandum des producteurs

Cette aide sera gérée de manière décentralisée au travers des mesures européennes en faveur des régions ultrapériphériques, dites POSEI.

Chaque année, les différents Etats membres producteurs soumettront un plan d'action à la Commission européenne. Après son accord, les fonds seront entièrement gérés par les autorités nationales sur la base de ce programme. A l'heure où nous écrivons, les projets sont en cours de rédaction et l'on n'en connaît pas les détails. Au regard des programmes proposés pour les autres filières (canne à sucre par exemple) et gérés également via le dispositif POSEI, ainsi que des grands principes de la réforme de la PAC rappelés d'ailleurs dans les différents documents de la Commission, on peut penser que les projets répondront en partie aux questions de durabilité, compétitivité et orientation par le marché.

Pour l'instant, seul le texte du mémorandum renseigne sur les modalités d'affectation de l'enveloppe. Pour les Canaries, la Martinique et la Guadeloupe, on calcule pour chaque producteur et sur la période 2000-2003 un volume commercialisé de référence,

ainsi qu'une enveloppe financière de droits acquis. Pour une année donnée, le producteur recevrait 60 % de ses droits acquis, dans le cas où il aurait livré 70 % de son volume de référence. Le producteur ayant livré une quantité inférieure à 70 % de son volume de référence obtiendrait un montant d'aide réduit selon une règle de proportionnalité. En cas de catastrophe naturelle, l'obligation de réaliser au moins 70 % du tonnage de référence pour percevoir l'aide ne serait plus requise.

La deuxième composante de l'aide est fonction de la spécificité de la production. Les exploitations de plein champ (hors serre) aux Canaries et celles de montagne aux Antilles françaises recevraient un supplément d'aide de 30 euros/tonne.

Le solde de l'enveloppe financière serait réparti entre les producteurs au prorata de leur niveau de droits acquis sur la période 2000-2003.

Dans le cas spécifique de Madère, une aide de référence par tonne est déterminée en divisant l'enveloppe financière attribuée au Portugal (8.6 millions d'euros) par le tonnage global de référence 2000-2003. L'aide est alors versée aux producteurs au prorata de leur production livrée aux organisations de producteurs.

Pour la production de la Grèce, du Portugal (0.1 million d'euros pour la partie continentale) et pour Chypre, l'aide est gérée via le régime européen de paiement unique.

Beaucoup reste à négocier

On le voit, le dossier est loin d'être bouclé. Il faudra dans les prochaines semaines fixer la fréquence de versement des aides. Comme c'est le cas dans le régime d'aide actuel, le bimestre serait le pas de temps privilégié. Dans tous les cas, un préfinancement hebdomadaire devra être assuré à chacun des producteurs.

En tonnes	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Volume indicati
Canaries	321 555	369 387	345 943	403 999	437 414	362 188	397 578	420 919	407 343	400 911	418 407	344 997	420 000
Martinique	151 965	188 073	249 733	277 013	240 499	258 501	271 269	233 716	263 880	243 706	246 199	226 243	219 000
Guadeloupe	82 165	63 207	60 919	97 734	74 294	83 508	87 592	89 042	95 063	85 517	59 071	54 231	150 000
Madère	25 866	34 401	24 203	27 890	30 436	21 770	22 461	20 682	21 903	21 382	21 161	14 165	50 000
Grèce	3 071	3 138	3 807	3 901	3 589	3 336	3 276	2 909	2 433	2 670	2 869	2 932	15 000
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*3 203	5 827	13 500
Total	584 622	658 206	684 605	810 537	786 232	729 303	782 176	767 268	790 622	754 186	750 910	648 395	867 500

^{*} Chypre: mai à décembre 2004

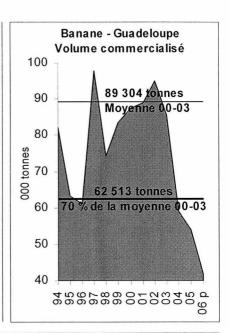
Octobre 2006 n°138



Au-delà des modalités de versement des aides, ce nouveau système pose une question de fond : ne va-t-il pas entraîner une baisse de l'approvisionnement du marché européen en banane communautaire ? En effet, à partir du moment où l'aide n'est pas complètement conditionnée à un volume de production, le risque est grand de voir celui-ci baisser. Plus inquiétante encore est la situation de la Guadeloupe. Elle a commercialisé 89 304 tonnes en moyenne sur la période de référence 2000 à 2003. Il est prévu en 2006 un volume d'environ 42 000 tonnes, soit 47 % du tonnage de référence (62 513 tonnes). Au vu de ces quelques chiffres, le cas de la Guadeloupe fera sans doute l'objet d'un traitement particulier.

Ainsi, les questions sont pour l'instant plus nombreuses que les réponses. Rien de plus normal lorsqu'on réforme un système vieux de treize ans dans un secteur éminemment sensible. La preuve : alors que les fournisseurs latino-américains n'avaient jamais remis en cause jusqu'à présent le système interne de soutien aux producteurs européens, le Costa Rica, le Panama et le Nicaragua viennent de briser cette règle. Les discussions autour du niveau du droit de douane de 176 euros/t, et la nécessité pour les fournisseurs latino-américains de montrer qu'ils ont plus de difficulté à accéder au marché européen, les poussent à faire des amalgames pour l'instant peu convaincants ■

Denis Loeillet, Cirad denis.loeillet@cirad.fr



Monitoring bananier: UE 1 - NPF 0

La récente réunion de présentation du bilan du monitoring bananier en Europe a été une nouvelle fois l'occasion de montrer, statistiques à l'appui, que l'engagement de l'Union européenne auprès de l'OMC est tenu. En effet, les données Eurostat arrêtées à juillet 2006 (chiffres partiels) montrent une progression de 9 % des volumes par rapport à 2005 et de 6 % par rapport à la moyenne 2003-2005. L'accès total au marché européen est donc, sans aucune ambiguïté, maintenu. Toutes les origines profitent de cette augmentation des importations. Les NPF (pays tiers hors ACP) progressent de 7 % par rapport à 2005 (+ 125 085 tonnes) et les ACP de 20 % (+ 83 635 tonnes). C'est évidemment sur ce dernier point que se concentrent les critiques des Latino-américains. Ces derniers préfèrent désormais parler en parts de marché et soulignent le fait qu'ils en perdent malgré leur progression en valeur absolue. Cette lecture des conclusions de l'OMC sur la banane a pourtant peu de chance de convaincre puisqu'il n'y est jamais fait allusion à cette notion. Le monitoring a donc quelques mois de répit avant une prise de décision sur le niveau de droit de douane d'ici au 1er janvier 2007.

Plus préoccupant est le malaise commercial qui s'installe sur le marché européen. En effet, une récente et brusque

chute du prix Aldi (stade import), véritable référentiel européen, des prix import en deçà des coûts de revient et des annonces de prix de détail très bas, déçoivent et interpellent les opérateurs européens. Alors même que l'offre en fruits concurrents est modérée et à des prix élevés, le marché bananier reste atone. L'afflux de banane via les frontières est de l'Europe est montré du doigt et le secteur s'inquiète d'une possible fraude à grande échelle. Les ventes à perte semblent trop importantes pour qu'elles soient uniquement dues à des stratégies commerciales visant à prendre des parts de marché. En effet, comment vendre au stade import entre 7.5 et 9.5 euros/carton, après avoir acheté le fruit emballé au producteur, supporté 3 à 4 euros/carton de coût de transport et de déchargement et versé 3.2 euros/carton de droit de douane ? L'autre indice troublant est le décrochage du prix import européen par rapport au prix mondial. Au prix spot stade import aux Etats-Unis de 9 USD/carton, corrigé des coûts d'approche supplémentaires et du droit de douane, correspond un prix vert import dédouané dans l'UE d'environ 12 euros (*). Comment alors perdurer sur un marché qui rémunère seulement 9.5 euros/carton dans le meilleur des cas ?

(*) détail du calcul : 9 USD (7.2 EUR) + 2 USD (1.6 EUR) de coûts d'approche supplémentaire + 4 USD (3.2 EUR) de droits de douane . Taux de change de 1.25 USD pour 1 EUR

Banane - UE à 25 - Importations												
			3.5 W 4 F	Variation								
		Janvier	à juillet - En	tonnes	En to	onnes	En %					
	2003	2004	2005	2006	Moyenne 2003-2005	2006/2005	2006/ moy. 03-05	2006/2005 mg	2006/ by. 03-05			
Total imports extra UE	2 363 979	2 321 657	2 254 822	2 463 541	2 313 486	208 719	150 055	9	6			
dont NPF (hors ACP)	1 898 083	1 860 556	1 826 591	1 951 676	1 861 743	125 085	89 932	7	5.			
dont ACP, dont	465 096	460 772	428 230	511 865	451 366	83 635	60 499	20	13			
ACP Afrique	297 552	278 711	245 518	288 722	273 927	43 204	14 795	18	5			
ACP Autres	167 543	182 062	182 712	223 143	177 439	40 431	45 704	22	26			

Source: Eurostat

2003 & 2004 NEM

Code douanier HS4: 0803 - BANANAS, INCL. PLANTAINS, FRESH OR DRIED

UE15 Code douanier 08030019 2005 & 2006 NEM & UE15 Code douanier 08030019

Les données 2006 (notamment juillet 06) sont partielles pour : Chypre, Estonie, Espagne, Finlande, Lettonie et Slovaquie

n°138 Octobre 2006